

Etude fiscale



Etude réalisée le 6 juin 2009 par :

Madame Evelyne REVELLAT

KHEPRI FINANCE

A l'attention de :

Monsieur Eric LOMBARD

3 rue du Midi
93100 MONTREUIL

Téléphone : 01 700 78 240

IMPOT SUR LE REVENU

Synthèse de l'IR

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

Audit de la déclaration des revenus

DECLARATION N°2044

Audit de la déclaration des revenus fonciers

IMPOT SUR LE REVENU

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2008.

Impôt sur le Revenu

Monsieur Eric LOMBARD, vous êtes né en 1960.

Vous êtes divorcé ou séparé.

Votre nombre de parts est donc égal à 1,00.

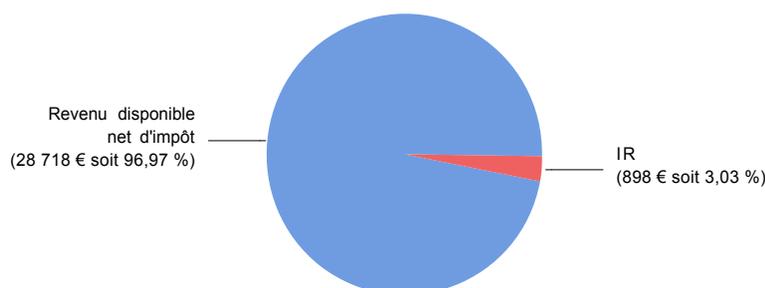
Revenus déclarés	29 616 €
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	29 045 €
Charges déductibles du revenu global	-6 376 €
Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts	22 669 €
Revenu fiscal de référence	22 669 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	1 860 €
Réductions d'impôt	0 €
Autres imputations (y compris les crédits d'impôt)	- 962 €
VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE	898 €

Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 14,00 %.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **11 673 €** et le plafond est de **25 926 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **3 257 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Pression fiscale globale

Revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu	29 616 €
Total des revenus disponibles avant impôts	29 616 €
Impôt net à payer (IR)	898 €
Contributions sociales (hors prélèvement à la source)	0 €
Total des impôts et taxes	898 €
Revenu disponible net d'impôts et taxes	28 718 €
Pression fiscale globale (part des revenus déclarés consacrée aux impôts)	3,03 %



AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2008



Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. Eric LOMBARD, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS				
Total des salaires et assimilés	Vous			
	34 442			
Déduction 10 % ou frais réels	-3 444			
Salaires, pensions, rentes nets	30 998			30 998
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				-1 953
REVENU BRUT GLOBAL				29 045
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL		Déclaré	Retenu	
Pensions alimentaires versées à enfants majeurs		5 100	6 376	
TOTAL DES CHARGES DEDUITES				-6 376
... REVENU IMPOSABLE ...				22 669
*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***				1 860
Impôt sur le revenu net avant corrections				1 860
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS				1 860
Crédit emploi d'un salarié à domicile				
Montant déclaré	1 924	Retenu	1 924	
Montant du crédit d'impôt calculé				- 962
PRIME POUR L'EMPLOI		Vous		
Revenus déclarés - activité salariée		34 442		
Activité salariée, temps plein		OUI		
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi.				
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de				= 898
Votre taux d'imposition est de :				3,96 %
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				22 669
SITUATION 2008 PARTIELLE (mariage, pacs, divorce, rupture du pacs, décès, ...)				
REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES				
Déficits fonciers non déduits des autres revenus à reporter sur votre déclaration de revenus fonciers 2009 à souscrire en 2010				2 873
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des				
LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE				

D
SITUATION
DU FOYER

CAS
PARTICULIER

ANNÉE DE
NAISSANCE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS
HANDICAPÉS

RESIDENCE EXCLUSIVE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

RESIDENCE ALTERNÉE

ENFANT MAJEUR
CÉLIBATAIRE

ENFANT
MARIÉ

PERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉES

1,00
NOMBRE
DEPARTS



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de M. Eric LOMBARD, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

SUITE DE VOTRE AVIS

PAGE 2/2

**cotisations d'épargne retraite versées en 2009, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2010 est de :**

Plafond de déduction calculé sur les revenus de 2008

**Vous
3 328**

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2009

3 328

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

DÉCLARATION DES REVENUS 2008

8



Envoyez votre déclaration au centre des impôts de votre domicile
au plus tard le 29 mai.
 Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case
 Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre
 Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP **770 70 05 2708257789 3 A**

Votre n° fiscal **16 13 249 376 403 C**

N° fiscal de votre conjoint

ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Monsieur Madame Mademoiselle Monsieur Madame Mademoiselle

Nom..... **LOMBARD**

Nom de naissance.....

Prénoms..... **Eric**

Date de naissance..... **27/03/1960**

Lieu de naissance..... Dept **75** Commune **PARIS**

Dept Commune

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2009 pour le calcul correct de votre taxe d'habitation

Numéro et rue..... **3 rue du Midi**

Appartement..... N° Étage Esc. Bât. Résidence Nbre de pièces | |

Commune..... Code postal **93100** Commune **MONTREUIL**

Statut : vous êtes..... propriétaire locataire occupant à titre gratuit Nom du propriétaire

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement..... En 2008, précisez à quelle date ► | | | | **2008** En 2009, précisez à quelle date ► | | | | **2009**
 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2008 : Indiquez votre adresse actuelle pour bien recevoir votre courrier :

Numéro et rue.....

Appartement..... N° Étage Esc. Bât. Résidence Nbre de pièces | |

Commune..... Code postal Commune

Statut : vous êtes..... propriétaire locataire occupant à titre gratuit

Nom du propriétaire.....

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case Ø RA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **MONTREUIL** le **6 juin** 2009

Téléphone **01 700 78 240**

Adresse internet

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

Si vous déposez également une déclaration 2042 complémentaire, cochez la case

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES**TRAITEMENTS, SALAIRES**

Revenus d'activité.....
 Autres revenus imposables *préretraite, chômage*.....
 Frais réels *liste détaillée sur papier libre*.....
 Demandeur d'emploi de plus d'un an.....
 Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....

VOUS	CONJOINT	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^{ES} PERS. À CHARGE
AJ <input type="text" value="34 442"/>	BJ <input type="text"/>	CJ <input type="text"/>	DJ <input type="text"/>
AP <input type="text"/>	BP <input type="text"/>	CP <input type="text"/>	DP <input type="text"/>
AK <input type="text"/>	BK <input type="text"/>	CK <input type="text"/>	DK <input type="text"/>
AI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	BI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	CI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	DI <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>
AU <input type="text"/>	BU <input type="text"/>	CU <input type="text"/>	DU <input type="text"/>

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2008 ;

cochez la case.....

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....

y compris les heures supplémentaires exonérées

AX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	BX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	CX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>	DX <input type="text" value="COCHEZ ▶"/>
AV <input type="text" value="HEURES ▶"/>	BV <input type="text" value="HEURES ▶"/>	CV <input type="text" value="HEURES ▶"/>	DV <input type="text" value="HEURES ▶"/>

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes.....

Pensions alimentaires perçues.....

AS <input type="text"/>	BS <input type="text"/>	CS <input type="text"/>	DS <input type="text"/>
AO <input type="text"/>	BO <input type="text"/>	CO <input type="text"/>	DO <input type="text"/>

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge

d'entrée en jouissance.....

MOINS DE 50 ANS	DE 50 ANS À 59 ANS	DE 60 ANS À 69 ANS	À PARTIR DE 70 ANS
AW <input type="text"/>	BW <input type="text"/>	CW <input type="text"/>	DW <input type="text"/>

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %..... DA

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %..... DH

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes DA et DH..... EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts *crédit d'impôt inclus*..... DC

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA..... FU

Revenus distribués dans le PEA *pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %*..... GR

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans..... CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impôt inclus*..... TS

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié..... GO

Intérêts et autres revenus assimilés *crédit d'impôt inclus*..... TR

AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible..... CG

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible..... BH

Frais venant en déduction..... CA

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères..... AB

Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables..... BG

Déficit des années antérieures non encore déduits..... AA

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés à hauteur de 50 %..... AL

..... DM

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %..... VG

Pertes de l'année 2008 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés..... VH

En cas de pertes antérieures à 2008 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS *lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement..... BE

Adresse de la location :

Revenus fonciers..... BA

Déficit imputable sur les revenus fonciers..... BB

Déficit imputable sur le revenu global..... BC

Déficits antérieurs non encore imputés..... BD

Primes d'assurance des loyers impayés *voir notice*..... BF

Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case..... BZ

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration*..... ØXX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.*

.....

.....

.....

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES le symbole ⓘ signifie que vous devez indiquer le nom et l'adresse des bénéficiaires page 2 - rubrique E

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine.....		DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ⓘ <i>remplir page 2-E</i>	GI		2 550
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ⓘ <i>remplir page 2-E</i>	EL	1ER ENFANT	
Autres pensions alimentaires versées : <i>décision de justice devenue définitive avant 2006</i> ⓘ <i>remplir page 2-E</i>		EM	2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées ⓘ <i>remplir page 2-E</i>		GP	
Déductions diverses ⓘ <i>remplir page 2-E</i>		GU	
		DD	

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

Épargne versée en 2008				
- Cotisations versées en 2008 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.....	RS	VOUS	RT	CONJOINT
- Rachats de cotisations en 2008 (PREFON, COREM et C.G.O.S.).....	SS		ST	
- Plafond de déduction.....	PS		PT	
- Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....				PERS. À CHARGE
- Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2008 après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes.....				RU
				SU
				PU
				COCHEZ ▶
				QR
				COCHEZ ▶
				QW
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2009				
- Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire				
ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2008.....	QS		QT	QU

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 495€) ⓘ.....	UD		UE	
Autres dons que ceux de la ligne UD ⓘ.....	UF		UG	
- Report des années antérieures.....	XS	03	XT	04
	XU	05	XW	06
				XY
				07
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ.....	AC	VOUS	AE	CONJOINT
	AD		AF	
	EA	COLLÈGE ▶	EC	LYCÉE ▶
	GA	1ER ENFANT	GB	2E ENFANT
				AG
				AH
				EF
				ENS.SUP▶
				GC
				3E ENFANT
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ <i>remplir page 2-E</i>				
- En 2008, vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi.....			DB	1 924
- Vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....			DF	
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge la carte d'invalidité d'au moins 80% voir notice.....			DG	COCHEZ ▶
- Ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....			DL	NOMBRE▶
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ.....			GZ	
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes.....	CD	1E PERSONNE	CE	2E PERSONNE
Prestations compensatoires : sommes versées en 2008.....			WN	
- Sommes totales décidées par jugement en 2008 ou capital reconstitué.....			WO	
- Capital fixé en substitution de rente.....			WM	
- Report des sommes décidées en 2007.....			WP	
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus entre le 1-09-2005 et le 31-12-2008)				
- Intérêts versés en 2008			UK	
- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal:				
Nbre d'années de remboursement du prêt avant 2008.....	VO	NOMBRE▶		
Intérêts versés avant 2008.....			TD	
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable ⓘ				
- Chaudières à basse température.....			WQ	
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ;				
équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.....			WH	
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard				
le 31 décembre de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977.....			WG	
- Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable.....			WF	
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ⓘ				
- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées.....			WJ	
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction			WI	
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 06-05-2007:				
- Première annuité	VY			
Annuités suivantes			VZ	

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i> ⓘ.....	BY	VOUS	CY	CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré			UT	
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. <i>déclaration n° 2047</i>				
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....			TI	
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....			TL	
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....			TK	
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>			FV	COCHEZ ▶
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats.....			TT	COCHEZ ▶
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n°3116 ou la liste des comptes sur papier libre			UU	COCHEZ ▶

Audit de la déclaration des revenus

- Les formulaires édités par Premis plus sont acceptés par l'administration conformément au BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002. Ils doivent être complets et lisibles. Pensez à signer le ou les formulaires (y compris la déclaration n°2042 C s'il y a lieu) et à agraffer l'ensemble des feuillets que vous glisserez à l'intérieur de la déclaration préremplie, reçue à votre domicile.
- En cas de divorce ou d'abandon du domicile conjugal par l'un des époux, de séparation de corps prononcée par un tribunal, ou encore de rupture du PACS, les deux époux, ou partenaires, déposent une déclaration conjointe pour les revenus perçus jusqu'à la date du divorce ou de la séparation. Chacun est tenu de souscrire une déclaration en tant que divorcé, séparé ou célibataire pour les revenus perçus à partir de cette dernière date et jusqu'au 31 décembre.
- Adresse au 1er janvier 2009. Vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit : vous devez renseigner le nom de votre propriétaire.
- Redevance audiovisuelle : vous possédez un ou plusieurs postes de télévision. La redevance audiovisuelle vous sera adressée en même temps que l'avis de taxe d'habitation de votre résidence principale et devra être acquittée dans les mêmes délais. Pour 2008, la redevance s'élevait à 118 € (ou à 75 € pour les résidents dans les DOM).
- Revenus fonciers : n'oubliez pas de joindre votre déclaration des revenus fonciers (imprimé n°2044 ou n°2044 spéciale).
- Déficit imputables sur les revenus fonciers : le montant indiqué (2 873 €) peut être imputé pendant les 10 années qui suivent la réalisation du déficit.
- Votre situation de famille a changé en 2008 : vous pouvez demander (par note jointe à votre déclaration) la répartition prorata temporis de la CSG déductible sur la déclaration commune et sur votre déclaration individuelle. Dans ce cas, rectifiez votre déclaration si la CSG est préremplie et donnez le détail de la répartition.
- Veillez à indiquer au cadre RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES le nom et l'adresse des bénéficiaires des pensions alimentaires versées. Si ce cadre est insuffisant, vous pouvez indiquer ce détail sur papier libre, à joindre à la déclaration.
- Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non comptés à charge : si vous justifiez subvenir seul à l'entretien du foyer de l'un de vos ENFANTS MARIE OU CHARGE DE FAMILLE, inscrivez case EL ou GI, le montant de la pension versée à cet enfant, et case EM ou GJ, le montant versé pour son conjoint (ou pour ses enfants s'il s'agit d'un enfant non marié chargé de famille). Considérez que vous avez versé moitié de la pension à votre enfant et moitié à son conjoint (ou à ses enfants).
- Emploi d'un salarié à domicile : avant de transmettre votre déclaration au centre des impôts, indiquez, au niveau de la rubrique RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, le nom et l'adresse du salarié que vous employez ou de l'organisme auquel vous avez recours, le détail des sommes versées ainsi que les indemnités ou allocations directement perçues pour vous aider à supporter les frais d'emploi d'un salarié.
- Vous avez versé 1 924 € en contrepartie de services rendus à domicile (ligne DB et / ou ligne DF). Ces dépenses seront retenues dans la limite d'un plafond annuel de 12 000 €. Ce plafond est commun pour le crédit et la réduction d'impôt.
- Services à la personne : vous devez produire l'attestation annuelle établie par l'URSSAF (ou la MSA), une note indiquant les nom, prénom et adresse du ou des salariés employés, le montant net des sommes versées à chacun d'eux, le montant des indemnités et allocations perçues... Si les services sont fournis par un organisme habilité, joignez l'attestation établie par l'association.
- Votre revenu de référence est égal à 22 669 €. Ce revenu sert à déterminer les éventuels exonérations ou allègements de taxe d'habitation et de taxe foncière.
- Les fac-similés d'avis d'imposition et d'avis de contributions sociales imprimés par Premis plus sont strictement personnels et n'ont aucune valeur juridique. Dans vos démarches ou vos relations avec les tiers, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux avis d'imposition qui vous sont adressés par votre perception.

DECLARATION N°2044





Déclaration spéciale des revenus fonciers 2008

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

LOMBARD

Adresse complète du domicile

Eric
3 rue du Midi
93100 - MONTREUIL

110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien et Robien ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Borloo ancien dans le secteur social	Perissol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
	26 %	30 %	30 %	45 %		
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *
Immeuble 2 *
Immeuble 3 *
Immeuble 4 *
Immeuble 5 *
Immeuble 6 *

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à MONTREUIL, le 6 juin 2009

200 Propriétés rurales et urbaines

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Robien ZRR	Borloo neuf	Dispositifs Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUE EN 2008
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

 Nombre de locaux

Immeuble 2

 Nombre de locaux

Immeuble 3

 Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés			
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214			

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)			
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance	422		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de logement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2008 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215			
229 Déduction pratiquée en 2008 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	1 511		
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
230 Provisions pour charges payées en 2008			
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	1 953		
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)	2 873		
260 Revenus fonciers taxables			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-4 826		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-4 826		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)**401 Détail par poste et catégorie d'immeubles**Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95

Revenus bruts

4A

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

4B

Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel

Intérêts d'emprunts

4C

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4D

410 Immeubles spéciaux**411 Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

Catégorie 4

Catégorie 5

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilésAutorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95Nombre de locaux **420 Recettes**

Immeubles donnés en location

421 Lovers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

430 Total des recettes : lignes 421 à 423

4E

440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : **20 € par local**

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

445 Dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel (et remplir également la rubrique 600)

446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)

447 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)

448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

450 Indemnités d'éviction, frais de logement

451 Taxes foncières et taxes annexes de 2008

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes spécifiques

452 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)

10%, 26%, 30%, 45%, 60%* ou 75%* de la ligne 430

Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

453 Provisions pour charges payées en 2008

454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2007

455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454

4F

460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)

4G

470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labellisés « Fondation du patrimoine » Monuments historiques Nues-proprétés Nom et adresse des sociétés

4H				
4I			5N	
4J				
4K			5O	
4L	5E		5P	

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

.....

.....

.....

.....

2 Espaces naturels labellisés « Fondation du patrimoine »

3 Monuments historiques

4 Nues-proprétés acquises par succession ou donation entre parents

5 Autres nues-proprétés

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421				
422				
423				
430	4M			

Total des lignes à reporter page 6

441				
442				
443				
444	4N			
445	4O			

446				
447		5H		

448				
449				
450				
451				

452				
453				
454				
455	4P		5J	5Q
460	4Q		5L	5R

470	5M			5S
-----	----	--	--	----

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : BRED - 18 Quai de la Rapée - 75604 PARIS CEDEX 12	26/01/2007	2 873 €
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1 €
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-4 826 €
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5 €
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5 €
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-4 826 €

*En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, • 4 de la déclaration n°2042.
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.*

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2007 (Colonne A)	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2008 (Colonne C = A - B)
	1998 € €
1999 € € €
2000 € € €
2001 € € €
2002 € € €
2003 € € €
2004 € € €
2005 € € €
2006 € € €
2007 € € €
2008 € €	2 873 €

651	Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2007 €	Montant à reporter case BD, • 4 de votre déclaration n°2042
-----	--	---------	---

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration des revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702 Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	€	
703 Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	2 873 €	
704 Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	1 953 €	
705 Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-4 826 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

707 Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

708 Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous

709 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

710 Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

711 Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702] 2 873 € A reporter case 7B ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722 Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L + 5O + 5R)	€	
723 Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J - 5H + 5N + 5Q)	€	
724 Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O + 5H)	€	
725 Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726 Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721

727 Différence des lignes 721 - 722 - 723

728 Si la ligne 727 est négative

Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

729 Si la ligne 727 est positive

Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous

730 Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721

731 Différence des lignes (721 - 722)

732 Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous

733 Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous

734 Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741 Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€		Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
--	---	--	---

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
			Report de 7C + 7F dans la limite de 10700 € ⁽¹⁾ ⁽²⁾
761 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B 2 873 €	7C 1 953 €
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés	7D €	7E €	7F €
Espaces naturels et Nues propriétés		7G €	7H €
763 Monuments historiques	7I €		7J €
764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	€	2 873 €	1 953 €
	À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042

⁽¹⁾ ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire.

⁽²⁾ Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessous.

Audit de la déclaration des revenus fonciers

- Conformément au BOI n° 5 N-1-02, vous pouvez imprimer la déclaration n°2044 et la transmettre à votre centre des impôts à compter du 24 avril 2009. Vous devez cependant vérifier attentivement le formulaire imprimé et ne pas oublier de le signer.
- De même, avant l'envoi, vérifiez que les formulaires communiqués à votre centre des impôts sont parfaitement lisibles. N'hésitez pas à faire quelques ajustements de mise en page avant d'imprimer : il est par exemple recommandé d'imprimer les déclarations en couleur et de réduire les marges à leur minima.
- Vous détenez, directement ou par l'intermédiaire de sociétés, des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement (dispositifs Borloo neuf, Robien et Robien ZRR classique, ou recentré, Besson neuf ou Périssol) ou des immeubles en nue-propriété, classés monuments historiques, situés dans un secteur sauvegardé (ou assimilé) ou encore des espaces naturels labellisés 'Fondation du patrimoine' : vous devez donc souscrire une DECLARATION n°2044 SPECIALE.
- Pour chaque immeuble loué, conservez les factures et états de répartition des charges établis par les syndicats ou gérants : vous devez pouvoir justifier, sur demande du service des impôts, des sommes portées en déduction.
- Si vous avez changé de locataire en cours d'année, vous devrez indiquer sur papier libre l'identité des locataires successifs.

Jardin des Arches

- Dispositif Robien recentré : sont éligibles à ce dispositif, les investissements réalisés entre le 01-09-2006 et le 31-12-2009. Il s'agit de logements acquis en état futur d'achèvement, réhabilités ou que le contribuable fait construire et de locaux transformés en logements.
- Dans le cadre du dispositif Robien recentré, vous devez vous engager par écrit à louer ce logement non meublé, à usage de résidence principale du locataire, pendant 9 ans.
- Pour les baux conclus en 2008 dans le cadre du dispositif Robien recentré, le loyer mensuel, charges non comprises, ne doit pas excéder 21.02 €, 14.61 €, 11.95 € ou 8.76 €/ m² selon que le logement se situe respectivement en zone A, B1, B2 ou C.
- Frais de gestion : ces frais sont déductibles pour un montant forfaitaire de 20 € par local. Ils représentent notamment les frais de correspondance, de déplacement et de téléphone ainsi que les dépenses d'acquisition de matériels, d'outillages, de mobilier de bureau, ou encore, les frais éventuels d'enregistrement des baux et actes de location.
- Vous avez payé des primes d'assurance : vous pouvez désormais déduire la plupart des primes d'assurance pour leur montant réel. Ne peuvent être déduites les primes qui garantissent le matériel ou le mobilier.
- Vous avez déduit des intérêts d'emprunts : sont déductibles les intérêts payés en 2008 au titre des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration d'un immeuble ou pour sa conservation. Sont entre autres déductibles les frais d'emprunts, commissions et agios, et les frais de constitution des dossiers... En cas de souscription d'emprunts se substituant aux emprunts initiaux, les intérêts déductibles sont limités à ceux correspondant au capital restant dû de l'emprunt initial et à ceux qui étaient prévus sur l'échéancier initial.
- Vous déduisez des intérêts d'emprunts : si le nombre de lignes est insuffisant pour indiquer les caractéristiques de l'emprunt, joignez un état établi sur le même modèle.
- Le revenu net foncier de cette propriété est égal à -4 826 €.